

INTERCOMMUNALE D'INHUMATION sc

Rapport de gestion 2023



« La vie est la voie de la mort, la mort est la voie de la vie. »

Proverbe Chinois

1. Les organes de gestion

Voici la liste des administrateurs et délégués qui ont été nommés à la suite des élections communales de 2018 et ont exercé leur mandat en 2023 :

<i>Communes associées</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Délégués</i>
1. Anderlecht	Lotfi Mostefa	Nadia Kammachi
2. Ville de Bruxelles	Ahmed El Ktibi	Benhur Yusuf Ergen
3. Berchem-Ste-Agathe	Patrick Issenghe	Patrick Issenghe
4. Evere	Véronique Levieux	Arsim Jakupi
5. Ganshoren	Serge Janssen	Lionel Van Damme
6. Ixelles	Marie Borsu	Marie Borsu
7. Koekelberg	Nadia Badri	Anne Tyssaen
8. Molenbeek-St-Jean	Hicham Chakir	Hicham Chakir
9. St-Gilles	Khalid Mansouri	Michel Libouton
10. St-Josse	Safa Akyol	Serob Muradyan
11. Schaerbeek	Mohamed Echouel	Mohamed Echouel
12. Uccle	Fathiya Alami	Jérôme Toussaint

Président Khalid Mansouri

Vice – Président Serge Janssen

Directeur Ludo Beckers/ Isabelle Thomas

Assistante Kadija El Youssfi

Ouvriers Ali Abbouti, Ghazi Tuncer Battal, Roman Beckers
Arnaud Huybrechts, Abderrahim Odriss

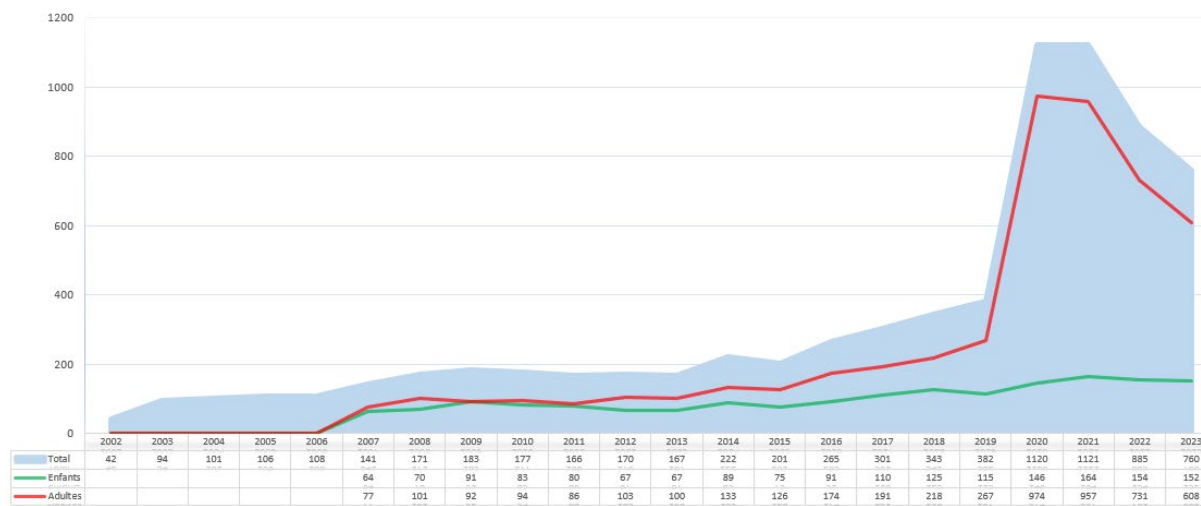
Voici les sujets traités lors des 6 réunions du Conseil d'Administration :

- L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2023 ;
- La modification du règlement du cimetière concernant la durée et les tarifs des concessions ainsi que les réservations ;
- Le suivi des réunions de travaux, les négociations pour les indemnités de retard de livraison, la finalisation du bâtiment de l'intercommunale qui a débuté le 27 janvier 2020 ; l'approbation des décomptes des travaux ainsi que l'approbation de la réception provisoire ;
- Les différentes actions dans le cadre de la recherche d'un nouveau terrain ;
- Les négociations concernant la location des parcelles 26 et 27 avec la commune de Schaerbeek,
- L'approbation d'un plan global de prévention et de plans annuels pour 2023 et 2024 pour l'intercommunale,
- L'approbation de l'adhésion de l'intercommunale au service social collectif pour offrir au personnel un soutien psychosocial et financier,
- L'approbation de l'adhésion de l'intercommunale au fond de pension Ethias pour les membres du personnel ;
- Les démarches et l'approbation de la note commune (Intercommunale de crémation, cimetière d'Evere, Cimetière de Schaerbeek, Intercommunale d'inhumation) concernant l'accès et la mobilité dans le cadre des projets PAD et GRUP ;
- L'approbation du budget 2024

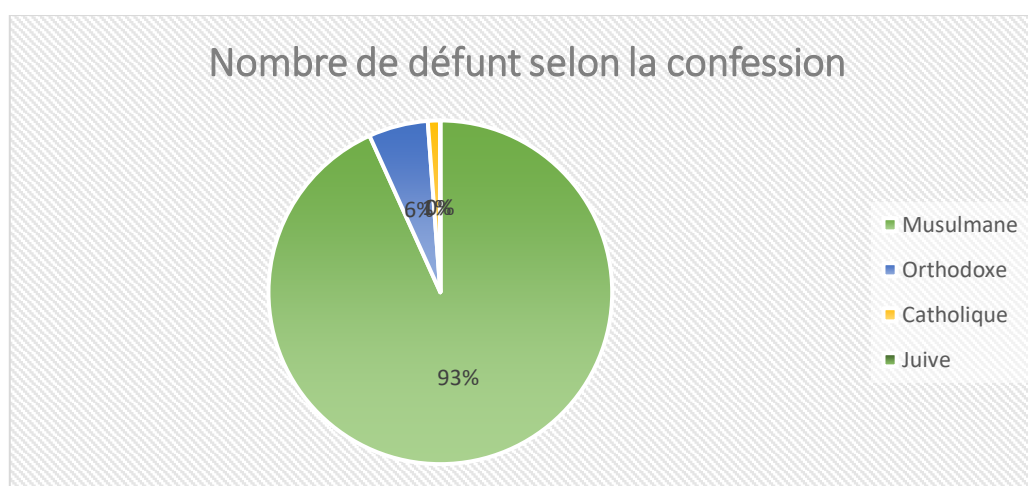
Voici les sujets traités lors des 2 réunions de l'Assemblée générale :

- L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2023 ;
- L'approbation du budget 2023 ;
- L'approbation de la modification du règlement du cimetière concernant la durée et les tarifs des concessions ainsi que les réservations .

2. Le nombre de concessions vendues par année



Du 15 avril 2002, date de l'ouverture du cimetière multiconfessionnel, au 31 décembre 2023, nous avons vendu **7433 concessions**.



92.60% des personnes ayant acheté une concession sont de confession musulmane, soit 6885 personnes.

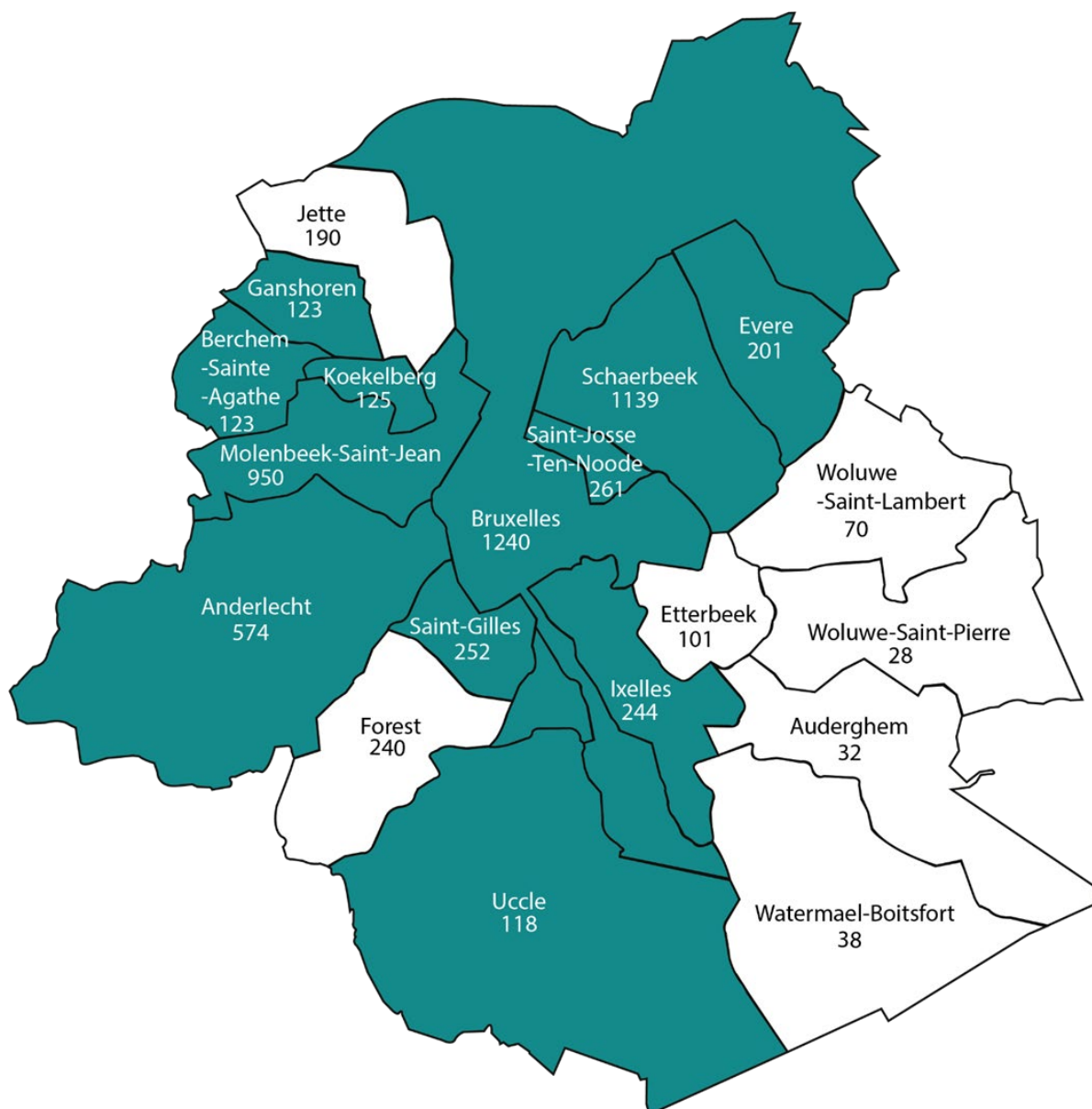
5,5% des personnes inhumées sont de confession orthodoxe, soit 413 défunts

1.20% des défunts sont de confession catholique, soit 85 personnes.

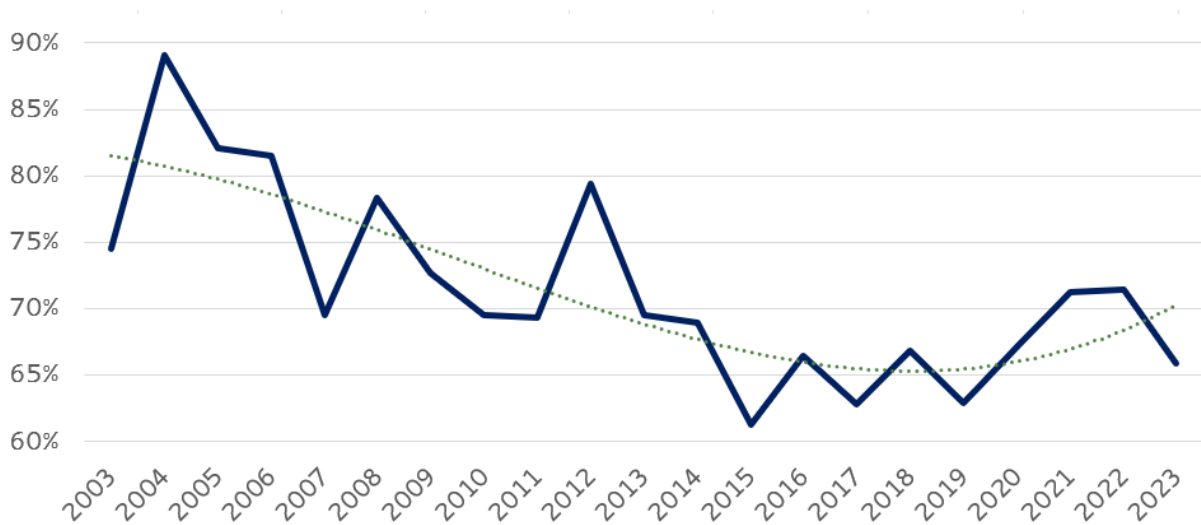
Et **0.7%** sont de confession juive, soit 50 défunts.

3. Le nombre de concessions vendues par commune bruxelloise

Le nombre de concessions vendues à des défunts bruxellois depuis le 15 avril 2002, date de l'ouverture du cimetière, s'élève à **6119**



4. La proportion de défunts domiciliés dans les communes associées



En 2023, **65.8%** des défunts sont domiciliés dans une commune bruxelloise associée à l'intercommunale.

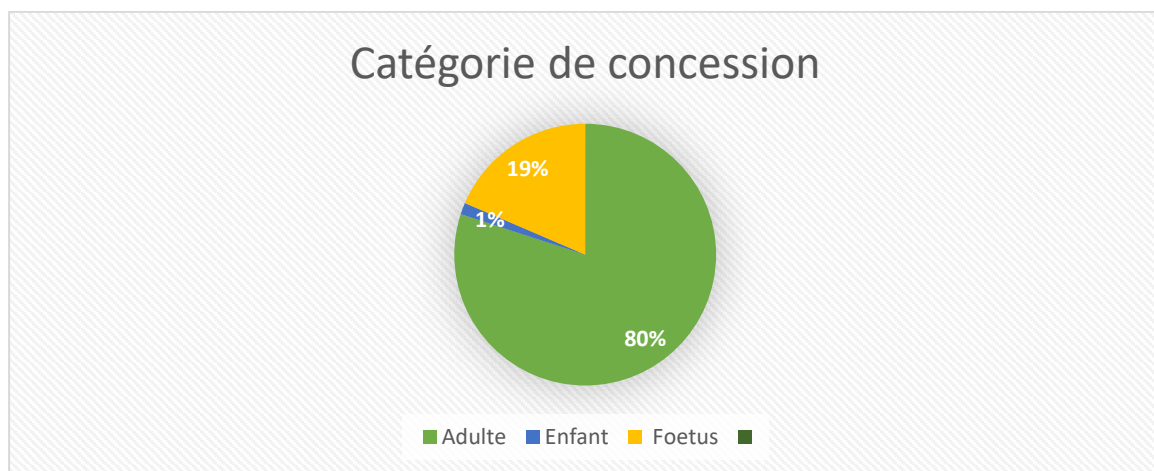
10% des personnes décédées habitent dans une commune bruxelloise qui n'est pas associée à l'intercommunale (principalement Forest, Etterbeek et Jette).

5. Le nombre de concessions en 2023

En 2019, nous avons vendu **382** concessions. En 2020 et 2021, le nombre d'enterrements a triplé car les rapatriements des défunts étaient interdits du fait de la COVID.

En 2022, nous avons vendu **885** concessions, plus du double de concessions vendues en 2019. En 2023, le nombre de concessions vendues est de **760**.

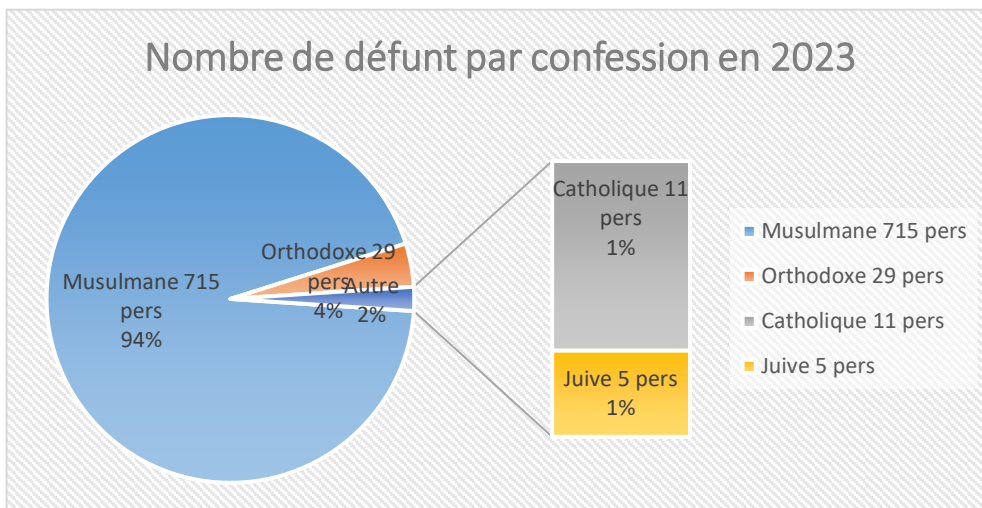
La majorité des concessions concernent des adultes.



Nous avons en effet inhumé 141 fœtus, 11 enfants.

Nous avons enterré 536 adultes et nous avons réalisé 72 réservations pour adultes également sur 2023.

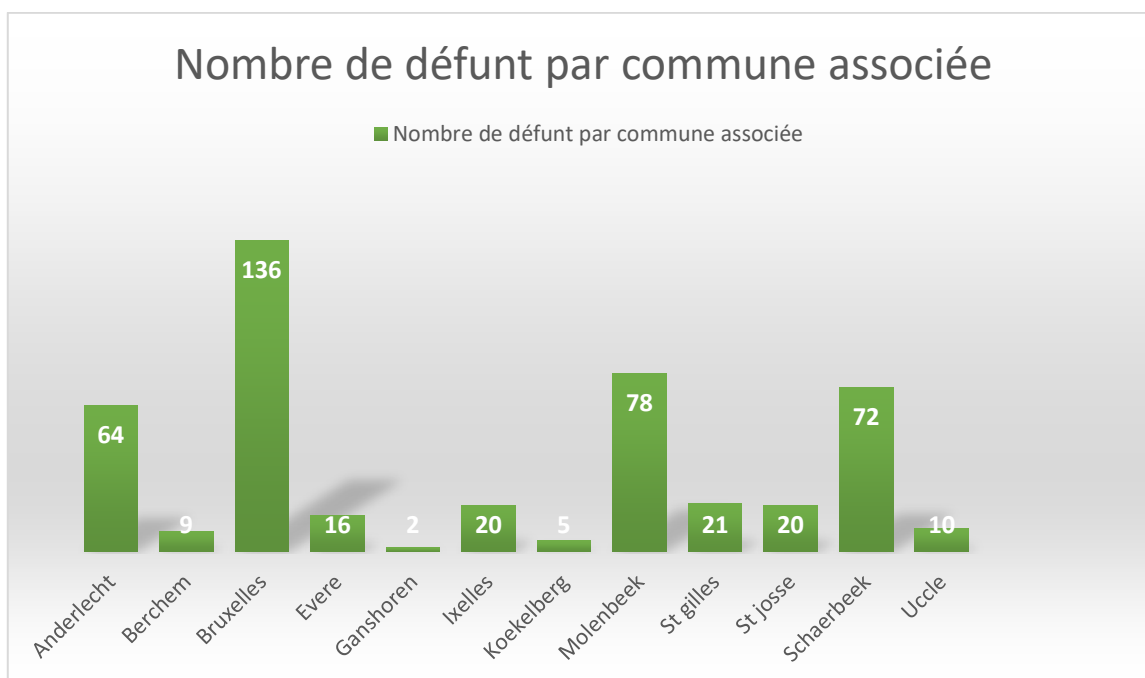
Pour les 760 concessions vendues, **94%** sont de confession musulmane **3.85%** des personnes inhumées sont de confession orthodoxe contre **1.45%** pour les catholiques et **0.7%** pour les personnes de confession juive.



74% des inhumations ont eu lieu en linceul.

La répartition des défunts dans les communes associées en 2023

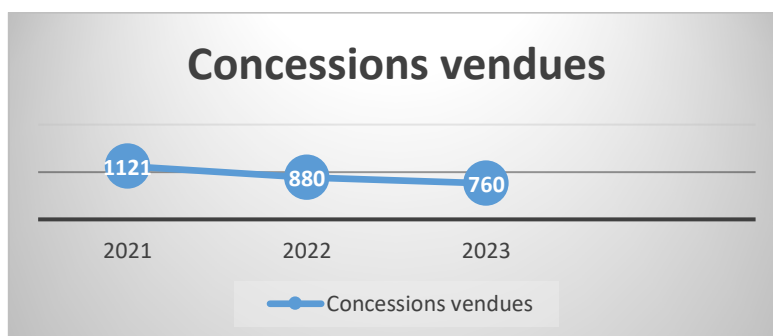
65,8% des défunts proviennent des communes associées, soit 453 personnes



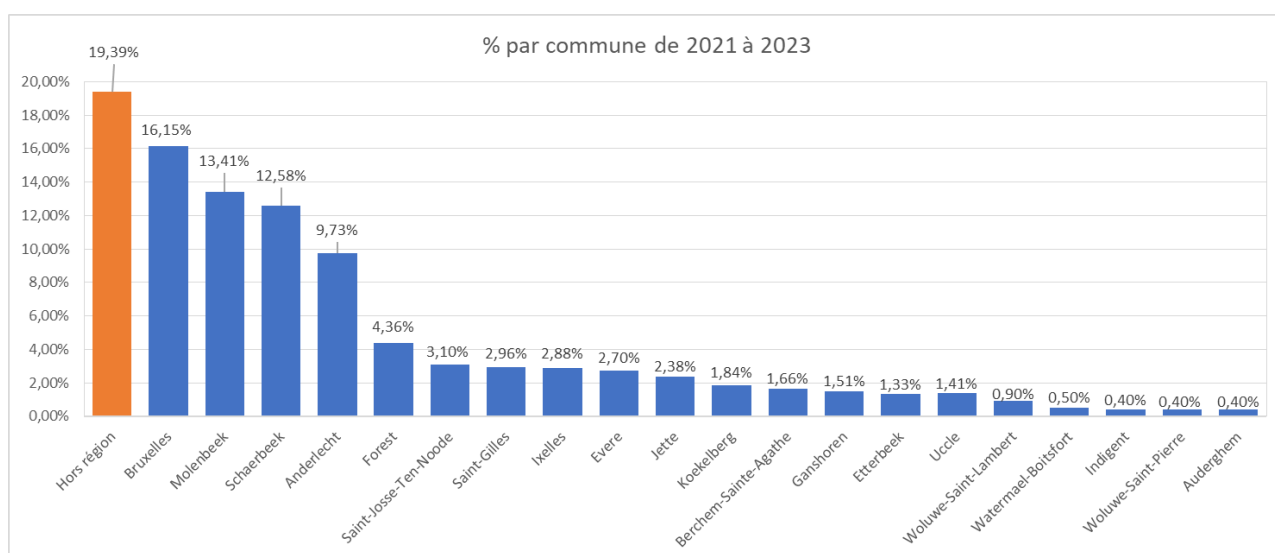
6. Evolution sur les 3 dernières années

Il est intéressant de s'attarder sur l'évolution des concessions ces 3 dernières années entre le pic du Covid et la stabilisation de la situation. En effet, après la réouverture des frontières, les rapatriements au pays sont redevenus possible, il est donc naturel qu'un rééquilibrage s'effectue avec les enterrements dans notre cimetière. Néanmoins, nous constatons que nous ne revenons pas à la situation pré-covid.

Une des raisons réside dans la découverte du cimetière multiconfessionnel pendant cette période : le respect des confessions et des rites ainsi que notre expertise ont favorisé une augmentation des inhumations. Le changement de mentalité y est également pour une grande part. En effet, il est plus facile pour les familles de venir se recueillir dès qu'elles le souhaitent auprès des leurs et cela joue certainement dans le choix du lieu d'inhumation du défunt.



Pourcentage indicatif de concessions vendues par commune bruxelloise de 2021 à 2023



7. Les tarifs des concessions

Le tarif des concessions a été adapté suite à l'Assemblée générale du 12 juillet 2023. Il est entré en vigueur le 15 octobre 2023.

Pour les concessions antérieures à cette date, le tarif et la durée des concessions étaient de :

Type de concession		Durée	
		25 ans	50 ans
Tombe adulte (> 1 m)	1 ^{ère} personne	1.300 €	2.200 €
	2 ^{ème} personne	650 €	1.100 €
Tombe enfant (> 50 cm)	1 ^{ère} enfant	550 €	900 €
	2 ^{ème} enfant	275 €	450 €
Fœtus, urne (< 50 cm)	1 ^{ère} fœtus	350 €	600 €
	2 ^{ème} fœtus	175 €	300 €

Si le défunt n'est pas domicilié dans une commune associée à l'intercommunale, ces tarifs sont majorés de 80 %.

Type de concession		Durée	
		25 ans	50 ans
Tombe adulte (> 1 m)	1 ^{ère} personne	2.300 €	3.950€
	2 ^{ème} personne	1.150€	1.975€
Tombe enfant (> 50 cm)	1 ^{ère} enfant	950€	1.600€
	2 ^{ème} enfant	475€	800€
Fœtus, urne (< 50 cm)	1 ^{ère} fœtus	600 €	1.050 €
	2 ^{ème} fœtus	300€	525€

Les concessions des personnes indigentes sont financées par des associations caritatives qui paient le tarif simple.

Pour les concessions postérieures au 15 octobre 2023, la durée des concessions est uniquement de 25 ans.

Le tarif est le suivant :

Type de concession		Durée
		<i>25 ans (renouvelable)</i>
Tombe adulte (> 1 m)	1 ^{ère} personne	1.500 €
	2 ^{ème} personne	750 €
Tombe enfant (> 50 cm)	1 ^{ère} enfant	630 €
	2 ^{ème} enfant	315 €
Fœtus, urne (< 50 cm)	1 ^{ère} fœtus	400 €
	2 ^{ème} fœtus	200 €

Si le défunt n'est pas domicilié dans une commune associée à l'intercommunale, ces tarifs sont majorés de 80 % (à l'exception des Fœtus)

Type de concession		Durée
		<i>25 ans (renouvelable)</i>
Tombe adulte (> 1 m)	1 ^{ère} personne	2.700 €
	2 ^{ème} personne	1.350 €
Tombe enfant (> 50 cm)	1 ^{ère} enfant	1.135 €
	2 ^{ème} enfant	565 €
Fœtus, urne (< 50 cm)	1 ^{ère} fœtus	400 €
	2 ^{ème} fœtus	200 €

8. Le cimetière multiconfessionnel en 2023

Notre équipe est actuellement composée de 7 personnes qui s'occupe au quotidien de la gestion du cimetière. En février 2023, une nouvelle Directrice est entrée en fonction afin de remplacer Monsieur Ludo Beckers qui partait à la pension.

Notre travail s'articule autour de plusieurs aspects : administratifs, financiers, social, logistique.

Nous accueillons chaque jour les défunts, leurs familles et leurs amis afin de les accompagner au mieux dans cette étape.

Nous veillons également à ce que le cimetière soit bien entretenu, pour ce faire, nous suivons le fil des saisons pour les travaux de jardinage et d'entretien des parcelles.

En 2023, nous avons principalement inhumé sur la **Parcelle 20** que nous avons aménagée à cet effet.

Sur l'année, nous y avons enterré 463 personnes adultes de confession musulmane.



Nous avons également finalisé les travaux de construction du nouveau bâtiment à basse énergie qui avaient démarré en janvier 2020



Le 1^{er} octobre, nous ***avons emménagé dans ces nouveaux locaux*** et mis à disposition des familles une salle de cérémonie pouvant accueillir 80 personnes.



Le cimetière s'est également doté d'un ***plan global de prévention***. Il présente un aperçu des risques présents dans le cimetière et les mesures mises en place pour éliminer ou limiter ces risques. Il s'attache à différents aspects : ergonomique, psychosocial, l'hygiène, l'environnement de travail etc. Sa réalisation s'étale sur une durée de 5 ans et se décline à travers des plans annuels d'action. Le plan global de prévention et les plans annuels d'action 2023/2024 ont été approuvés par le Conseil d'administration fin 2023.

Nous avons également ***préparé le nouveau site web*** de l'intercommunale d'inhumation. Celui-ci se veut dynamique via des « News » et user friendly. Il se construit sur base des questions pratiques que nous rencontrons chaque jour sur le terrain et a pour objectif d'apporter des réponses claires aux principales questions des familles.

9. Les enjeux des prochaines années

Le taux d'occupation des parcelles



La surface dont nous disposons au sein du cimetière de Schaerbeek avoisine les **6 hectares**. Nous les avons répartis entre différentes parcelles regroupant les différentes confessions.

Le Covid a vu le nombre de défunt triplé en 2020 et 2021, occupant ainsi la parcelle 21.

La parcelle 20 quant à elle se remplit également depuis décembre 2022.

La parcelle 22/ partie orthodoxe arrive presque à saturation.

Dès lors, nous sommes face à une pénurie de place pour les prochaines années. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, dès octobre 2023, de **mettre un terme aux réservations** de tombe de son vivant. Cela n'est plus autorisé que dans le cadre d'un décès pour la tombe juste à côté du défunt.

Pour solutionner cette situation, **nous sommes activement à la recherche d'un nouveau terrain**.

De nombreuses démarches ont été entreprises en 2023, nous avons contacté par écrit :

- ❖ toutes les communes de Bruxelles y compris les communes périphériques afin de leur faire part de notre situation et leur demander un terrain disponible dans leur commune ;
- ❖ les communes des Brabant Wallon et Flamand ;
- ❖ les trois Régions ;
- ❖ des institutions telles que Perspective, le Service d'aménagement urbain ;
- ❖ la cellule funérailles et sépultures de la Région Bruxelloise ;

Nous avons également fait appel à des sociétés immobilières pour nous aider dans nos démarches.

Nous avons rencontré le CPAS de la ville de Bruxelles. Il nous a proposé des terrains mais malheureusement l'affectation n'est pas compatible avec l'exploitation d'un cimetière.

La Région Bruxelloise a prévu cependant une parcelle de 0.8 hectare dans le cadre du projet PAD qui sera destinée à l'extension du cimetière actuel. Toutefois celle-ci n'est pas disponible avant fin 2028.

En attendant, la ***négociation de la parcelle 26 avec le cimetière de Schaerbeek*** est en bonne voie pour une occupation en 2024. Cela nous permettra de pouvoir inhumer jusque mi 2025.

L'accès et la mobilité aux alentours des cimetières d'Evere, de Schaerbeek, du crématorium et du cimetière multiconfessionnel

Dans le cadre du Plan d'aménagement Directeur (PAD) Défense et de son complément en région flamande, le Gewestelijk Ruimtelijke Uitvoeringsplan (GRUP) Defensie, les différents cimetières et centres funéraires situés dans le périmètre de la zone défense ont été consultés.

Nous avons après plusieurs discussions et concertations entre juin et septembre 2023 rédigé une note commune afin d'alerter sur la problématique de l'accès et de la mobilité autour de nos sites, en tenant également compte du projet de réaménagement de l'Avenue Jules Bordet piloté par Beliris.

Cette note a été transmise par l'intercommunale d'inhumation dans le cadre des enquêtes publiques relatives aux projets PAD et GRUP mais également au cabinet de la Ministre Karine Lalieux.

10. Le bilan

	2023	2022	
ACTIF	4.714.578	4.558.585	
Où va l'argent ?			
ACTIFS IMMOBILISES	3.301.093	2.838.269	Valeur résiduelle
Immobilisation incorporelles	4.545	0	Site internet
Constructions	1.156.708		Bâtiment
Aménagement du cimetière	2.072.660	1.884.997	Cadres, clôtures
Outillage	17.839	24.508	
Mobilier	8.762	810	
Matériel roulant	41.824	72.383	
Matériel informatique	3.300	1.088	
Immobilisations en cours	0	854.483	Transféré en Constructions
ACTIFS CIRCULANTS	1.410.790	1.720.316	
Créances à plus d'1 an	145.235	31.200	Adhésion d'Anderlecht
Créances à moins d'1 an	222.246	410.774	Communes, subsides, clients
Valeurs disponibles	1.032.406	1.278.107	- 19 %
Charges à reporter	9.053	234	Allegro 2024, Assurances 2024

La créance à plus d'1 an de 145.235 € concerne pour 20.800€ les frais d'adhésion d'Anderlecht.

Toute commune qui s'associe à l'intercommunale paie une somme forfaitaire de 52.000 € qui équivaut à la participation financière des communes constituantes aux frais de fonctionnement de l'intercommunale des années 2000 à 2003.

Tout nouvel associé peut payer cette somme en 5 annuités égales de 10.400 €.

La commune d'Anderlecht, associée à l'intercommunale depuis 2021, paiera les 2 dernières annuités en 2024 et 2025.

Elle comprend également un montant de 124.435€ de créances de concessionnaires

Les créances à moins d'1 an : 222.246 €

- 106.830 € de concessionnaires ;
- 2.186 € de fournisseurs débiteurs ;
- 35.000 € de communes associées ;

Il s'agit du solde impayé des participations financières des communes pour l'année 2023. De plus, **2** communes associées n'ont pas payé leur participation financière aux frais de fonctionnement de l'intercommunale en 2018 et/ou 2019 :

Koekelberg (5.000 €) et Schaerbeek (5.000 €) ;

- 75.278 €, le solde des subventions pour la construction du bâtiment ;
- 2.952 € de frais de location de bureau à payer par la commune de Schaerbeek.

En 2018, l'intercommunale a approuvé la construction d'un bâtiment composé d'une salle de cérémonie, de toilettes publiques, d'un garage, d'un bureau, d'un réfectoire et d'un vestiaire. Les travaux de construction ont débuté le 27 janvier 2020.

Le coût de ce bâtiment basse énergie fut estimé à **752.784 €**. La Région de Bruxelles – Capitale subventionne 50 % du coût estimé, soit 376.392 €.

Au 31 décembre 2023, les frais de construction se chiffrent à **1.165.521 €**.

Les frais d'architectes et des bureaux d'études s'élèvent à 209.487 €.

La mise en exploitation du bâtiment a eu lieu le 1er octobre 2023.

	2023	2022	
PASSIF	4.714.578	4.558.585	
D'où vient l'argent ?			
CAPITAUX PROPRES	4.171.742	3.994.172	+ 4,5 %
Apports	148.747	148.747	
Réserves	388.634	388.634	Fonds générés en interne
Bénéfice reporté	3.260.815	3.080.399	Fonds générés en interne
Subsides en capital	373.546	376.392	Subside Région Bruxelles-Capitale
DETTES	542.836	564.413	Fonds externes
A plus d'1 an	309.848	309.848	Aménagement du cimetière
A moins d'1 an	191.784	213.361	Fournisseurs, charges salarial
REGULARISATION	41.204	41.204	Intérêts sur l'emprunt

Nos dettes à plus d'un an concernent l'emprunt pour l'aménagement du cimetière.

Nos dettes à moins d'un an comprennent des factures de fournisseurs (des frais à rembourser à Schaerbeek pour les années 2017 à 2020, les cadres qui délimitent les tombes, ...), des charges et des provisions salariales ainsi que des provisions d'intérêts.

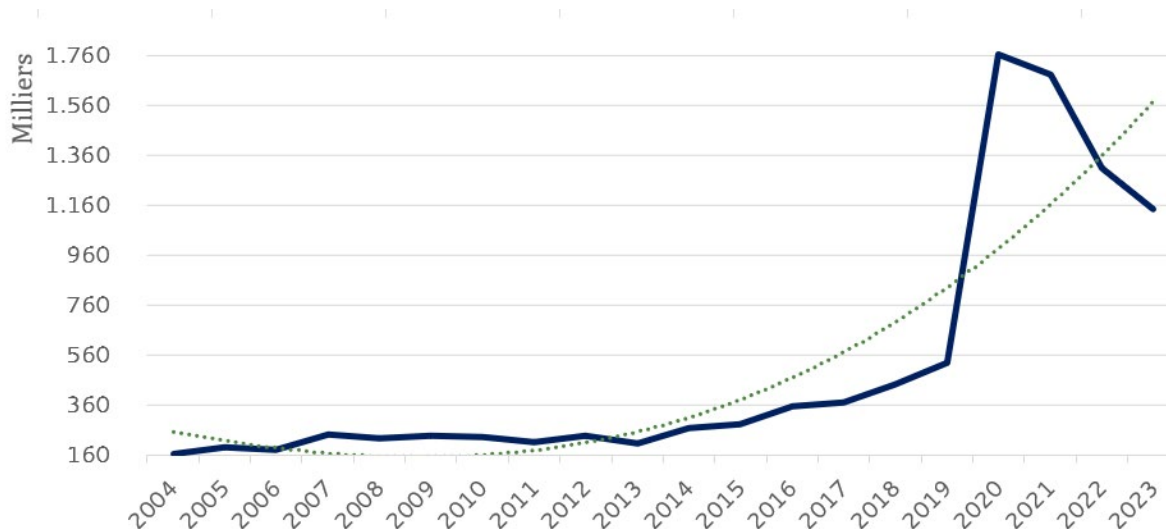
LE RESULTAT

	2023	2022	
VENTES	1.217.957	1.319.306	- 7,7 %
<i>CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	1.144.544	1.309.672	-12 % Ventes de concessions
<i>AUTRES PRODUITS</i>	73.413	9.634	Participations financières des communes 2023, indemnité Tradeco, ...
COÛT DES VENTES	1.038.907	973.461	+ 6,7 %
<i>MARCHANDISES</i>	36.838	62.065	Bois, terre, poutres, plaquettes
<i>SERVICES / BIENS</i>	269.703	235.715	+ 14 %
Location du terrain	12.500	7.528	Bail emphytéotique
Location du bureau	21.200	24.865	Conteneurs, toilettes
Location machines, matériel, outillage	600	0	
Loc. terminal, popsy	1.225	1.289	Paiements électroniques
Loc. matériel roulant	3.835	2.193	Pelle mécanique
Entretien du terrain	52.095	40.219	Schiste, plantes, copeaux
Entretien construction, plantations	5.477	6.779	Lasure, monuments, citern
Entretien du bâtiment	9.007	0	Nettoyage
Entr. machines, outillage	4.071	1.653	Tondeuse, désherbeuse
Entr. du matériel roulant	22.358	8.997	Pelles, chargeurs
Fournitures de bureau	4.553	7.205	
Livres, documentation	474	94	
Petit matériel	26.236	31.774	Achats < 1.000 €
Produits d'entretien	110	702	
Eau, gaz, élec., gazole	12.200	5.633	
Secrétariat social	8.145	8.177	
Vêtements de travail	11.502	11.744	8 travailleurs
Assurances	2.475	1.888	
Honoraires d'experts	13.457	12.197	Notaire, horticulteur, ...
Honoraires réviseur	2.600	2.603	
Honoraires comptables	24.265	28.827	

	2.839	0	
Sécurité			
Frais postaux	799	157	
Téléphonie, site	4.370	3.557	
Frais de déplacement	1.244	2.786	0,4259 € / Km + outils
Frais de réception	732	454	Aïd el-Fitr
Volontaires	4.563	14.146	Vêtements, nourriture, matériel
Jetons de présence	16.058	9.428	120 € / réunion + INASTI
Publications légales	476	763	Moniteur + BNB
Pluxee (Sodexo)	57	57	
Dons et ibéralités	180	0	Oxfam
<i>REMUNERATIONS</i>	540.590	470.490	+ 15 %
<i>AMORTISSEMENTS</i>	188.076	165.463	Partie consommée + Bâtiment
<i>REDUCTIONS VALEUR-MOINS VALUES</i>	3.700	120	
Charges exceptionnelles	0	39.608	Schaerbeek
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	179.050	345.845	- 48 %
Produits financiers	2.850	31	Subside
Charges financières	1.484	5.284	Intérêts, frais bancaires
<i>BENEFICE A AFFECTER</i>	180.416	340.592	

Commentaires

- Chiffre d'affaires : 1.144.544 €



En 2023, les **produits des concessions se chiffrent à 1.144.544 €**. Ils ont diminué de 160.271€ par rapport à 2022. En effet, nous avons vendu en 2023, 760 concessions au lieu de 885 en 2022

- Autres produits : 73.413 €

Les produits d'exploitation ont par contre fortement augmenté passant de 9.634€ à 73.413€.

Cela repose sur plusieurs facteurs, en 2022 nous n'avions pas demandé aux communes associées de participer aux frais de fonctionnement. En 2023, chaque commune associée a été sollicitée à hauteur de 5.000€ comme le prévoit les statuts de l'intercommunale.

Nous avons également obtenu une indemnité de retard de 10.000€ de la part de l'entreprise responsable de la construction du bâtiment.

- Achats de fournitures : 36.838 €

Ce compte comprend l'achat des plaquettes nominatives collées sur chaque tombe, les poutres utilisées pour enterrer les défunts dans un linceul, l'achat de terres pour combler les tombes affaissées.

- Charges locatives constructions : 21.200 €

Dans l'attente de la construction du bâtiment de l'intercommunale, nous louons trois conteneurs : un conteneur-bureau pour le directeur, un conteneur-bureau pour son assistante, un conteneur-réfectoire et un conteneur-vestiaire pour les ouvriers employés par l'intercommunale.

- Entretien du terrain : 52.095 €

Ce poste regroupe l'achat de plantes, de copeaux et de gravier de schiste pour l'aménagement des parcelles.

- Rémunérations : 540.590 €

Le poste relatif aux rémunérations a augmenté pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, nous avons engagé une nouvelle directrice le 1^{er} février 2023 qui a été formée par l'ancien directeur. Jusque mai 2023, nous avons eu deux rémunérations à prévoir pour la direction.

Ensuite, 3 travailleurs ont été engagé dans le courant de l'année 2022. Les rémunérations de 2022 ne prennent donc pas en compte une année pleine pour ces trois personnes, ce qui sera le cas pour 2023.

Enfin, le montant des chèques repas pour le personnel a été adapté durant l'année passant de 6€ à 8€

- Frais relatifs au nouveau bâtiment : 25.218€

L'entrée en service du nouveau bâtiment a engendré des frais notamment pour les charges (eau/électricité), les assurances et le nettoyage de celui-ci. Du mobilier a aussi été nécessaire.

Le passif

Les fonds générés par l'intercommunale se chiffrent à 3.635.815 €.

L'intercommunale est ainsi financée à **77 %** par ses propres bénéfices cumulés.

Les dettes, 542.836 €, ne constituent que **12 %** du bilan et ne représentent que **53 %** de nos liquidités qui s'élèvent à 1.032.406 €.

L'actif

Depuis le 15 avril 2002, date de l'ouverture du cimetière, les investissements se chiffrent à 5.019.045 €.

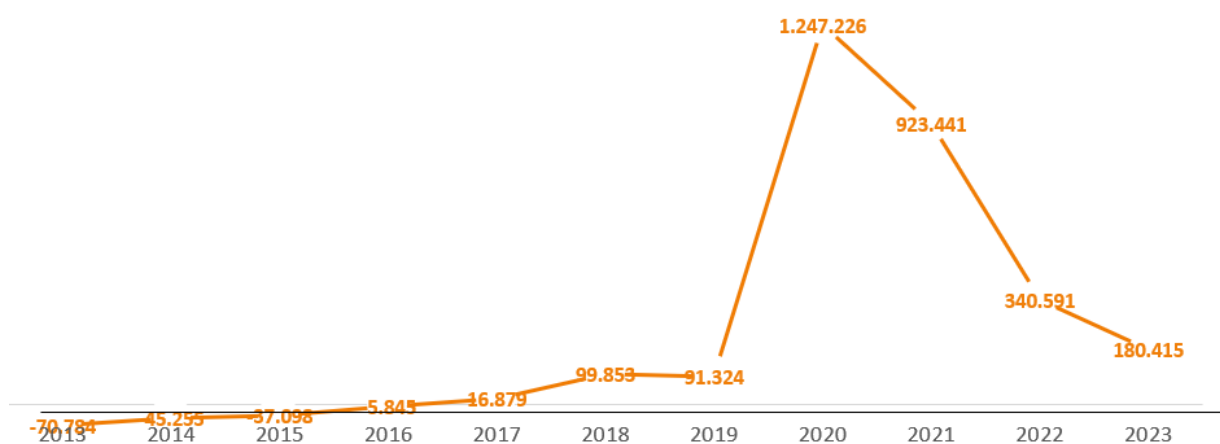
Au 31 décembre 2023, la valeur résiduelle des investissements s'élève à 3.305.876 €, soit **70 %** des actifs.

En 2023, nous avons investi 655.445 € (principalement des cadres en béton qui délimitent les tombes et la finalisation de la construction du bâtiment de l'intercommunale).

Les liquidités représentent **22 %** des actifs.

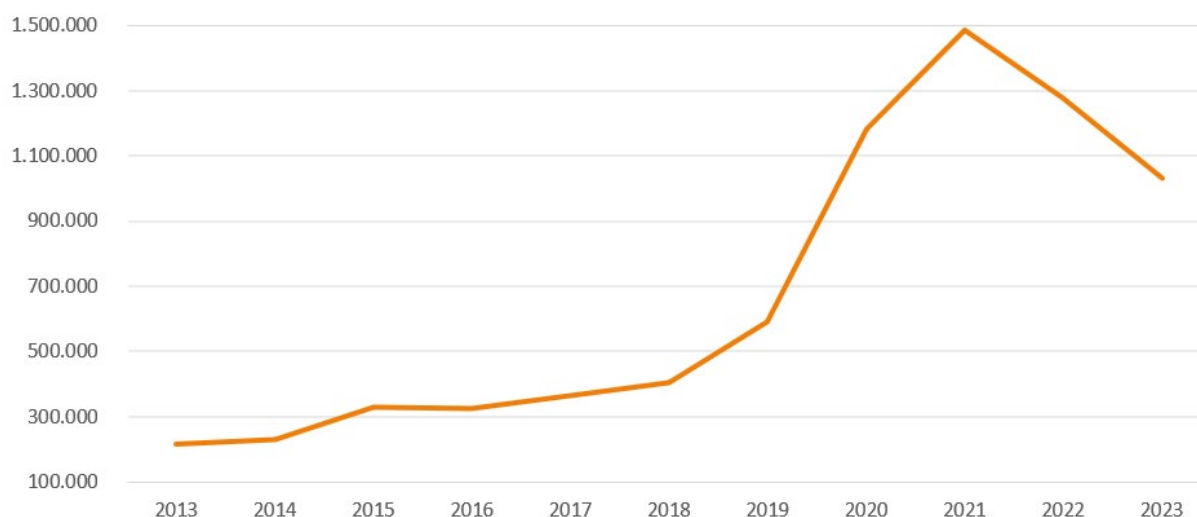
Les autres actifs circulants constituent **7 %** du bilan.

Le résultat



Le bénéfice de 180.416 € est moindre qu'en 2020, 2021 (années de pandémie) et 2022.

En 2023, les liquidités ont diminué de **245.702 €**. L'augmentation des salaires s'élevant à **540.590 €** en 2023 et la finalisation du paiement du bâtiment, expliquent largement la diminution des liquidités.



Un rapide calcul montre que ***nos dépenses excèdent nos recettes*** :

Ventes	1.217.957
Créances clients	- 233.451
Fournitures	- 36.838
Services	- 269.703
Rémunérations	- 540.590
Investissements	- 655.445
Total	- 518.070

Remarques :

Produits ≠ Recettes, Encaissements

Les produits se chiffrent à 1.219.807 €, mais ce montant n'a pas été encaissé (voir les créances inscrites à l'actif).

Amortissements ≠ Investissements

Les amortissements inscrits dans le compte de résultats ne correspondent pas au montant des actifs achetés (voir les actifs immobilisés à l'actif du bilan).

Ce tableau doit être nuancé car les Charges ≠ Dépenses, Décaissements

